

© J.-C. Dupin pour
L'Express



L'Education nationale sous Jack Lang

L'Express du 25/10/2001

L'argent de l'école (suite)

Les vrais salaires des profs

par Hélène Constanty

Revalorisation, titularisation, primes, indemnités diverses... Pour la majorité des 900 000 enseignants, les progrès en termes de rémunération sont notables. Ils espèrent maintenant plus de reconnaissance

A 9 ans, les élèves de CM 1 de Claude Chanon, instituteur dans une petite commune de l'Essonne, en savent plus sur l'argent de l'école que bien des parents d'élèves. «Le maître, il trouve qu'il ne gagne pas assez d'argent. Il a pourtant fait beaucoup d'études», affirme une petite brune. «C'est pas juste, et c'est pour ça qu'il lui arrive de faire grève...», renchérit son voisin. Leur maître, un grand costaud de 39 ans, plein d'humour et d'énergie, n'hésite pas à parler d'argent avec eux. Les enfants savent que c'est la commune qui paie les livres et les sorties, et que le maître, lui, est payé avec «l'argent des impôts». Instituteur depuis dix ans, Claude Chanon a des raisons objectives de se plaindre: au bas de l'échelle du corps enseignant, il ne gagne que 9 000 F net par mois.

L'éventail des rémunérations

Traitement mensuel net en francs*

	Début de carrière	10 ans de carrière	20 ans de carrière	Fin de carrière
Instituteur	**	10 000	11 500	13 500
Professeur des écoles	9 000	12 000	15 000	18 000
Professeur certifié (titulaire du Capes)	9 000	14 000	17 000	20 000
Professeur agrégé	9 800	17 000	20 000	24 000
Maître de conférences	23 000 ***		26 000	30 000
Professeur des universités	30 000 ***		33 000	36 000
*Les chiffres indiqués sont des moyennes, plus proche de la réalité que les sommes figurant sur les grilles indiciaires du corps enseignant. Ils prennent en compte les primes et les heures supplémentaires.				
**Depuis dix ans, les nouveaux enseignants du primaire sont recrutés avec le statut de professeur des écoles.				
***Les enseignants du supérieur, ayant souvent débuté dans l'enseignement, commencent exceptionnellement avec des indices de début de carrière.				
Source : ministère de l'Education nationale				

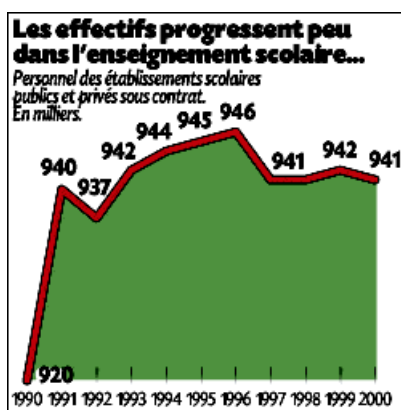
Comme ces élèves, la plupart des Français restent imprégnés de l'idée que les profs sont mal payés, ce qui ne correspond plus vraiment à la réalité. En fait, les salaires de la plupart des enseignants ont été fortement revalorisés, ces dix dernières années. Certes, il subsiste encore environ 130 000 instituteurs et 25 000 non-titulaires dans le second degré (maîtres auxiliaires et contractuels), aux salaires médiocres. Mais, pour la grande majorité des 900 000 profs, les progrès sont notables. Les salaires représentant plus de 90% du budget de l'Education nationale, c'est pour l'essentiel la progression des rémunérations qui explique la hausse continue de ce budget, année après année.

Le cru 2002 ne fera pas exception à la règle: premier budget de l'Etat (plus de 400 milliards de francs), l'Education nationale progresse de 3,84%, soit deux fois plus que l'ensemble du budget de la nation. En cumulant les hausses des dix dernières années, note la Cour des comptes dans son rapport de juin 2000 sur le budget de l'enseignement scolaire, la revalorisation des salaires a coûté plus de 23 milliards de francs, auxquels il faut ajouter la hausse des rémunérations commune à l'ensemble de la fonction publique... Facture totale: plus de 50 milliards de francs.

«Dans les salles des profs, cela fait plusieurs années que la question des salaires n'occupe plus les conversations», témoigne Martin Ivernel, professeur d'histoire-géographie au lycée Hector-Berlioz de Vincennes (Val-de-Marne). Même son de cloche chez la plupart de ses collègues de l'enseignement professionnel: «On voudrait toujours gagner plus, bien sûr... Mais, avec 20 000 F net par mois, je ne

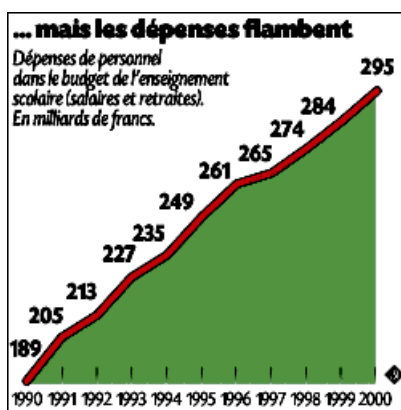
peux pas trop me plaindre», dit Yves Pinelli, professeur de peinture au lycée Hector-Guimard, à Paris.

Merci qui? Merci Jospin! C'est lorsqu'il était ministre de l'Education nationale, en 1989, que l'actuel Premier ministre a lancé un grand plan de revalorisation de la fonction enseignante, dont les effets se font sentir encore aujourd'hui. La mesure la plus spectaculaire et la plus coûteuse est la transformation progressive des instituteurs en professeurs des écoles. Chaque année, environ 20 000 d'entre eux en bénéficient. «Pour moi, cela s'est traduit, très concrètement, par 1 000 F de plus chaque mois sur ma feuille de paie, depuis 1992», confirme François Boissière, 60 ans, qui effectue sa dernière année d'enseignement à l'école primaire Sainte-Marie-Bastide, à Bordeaux (Gironde). En 2006, tous les instituteurs auront ainsi changé de statut et bénéficieront de la même carrière et du même salaire que les professeurs certifiés du second degré.



Dans ce dernier, pas de changement d'échelle aussi spectaculaire, mais des petits plus qui se sont multipliés au fil des ans. Entre les heures supplémentaires, les primes de professeur principal, les

primes de ZEP (zone d'éducation prioritaire), les indemnités de correction d'examen, les cours assurés dans le cadre de la formation continue (Greta), voire les primes DOM-TOM, les enseignants disposent de tout un éventail de possibilités pour arrondir leurs fins de mois. Un vrai maquis, où s'entremêlent des primes tout à fait justifiées, qui compensent une réelle charge de travail, et des avantages réels, bien cachés au coeur d'un système d'une rare opacité.



Récapitulons. Les heures sup', pour commencer. Pour le commun des mortels, une heure supplémentaire est une heure de travail effectuée en plus de l'horaire normal. Pour les profs, c'est bien plus subtil que ça. Il y

a les vraies heures sup', réellement assurées devant les élèves, lorsqu'un prof, par exemple, prend une classe de plus ou qu'il remplace un collègue absent,

et les heures sup' bidon, non réalisées mais payées, qui correspondent en fait à des gratifications de salaire déguisées. Cette dérive concerne environ 100 000 professeurs de lycée, qui touchent ainsi entre 700 et 1 000 F brut de plus par mois, tout en ne donnant que leurs quinze heures de cours hebdomadaires (pour les agrégés) ou leurs dix-huit heures (pour les certifiés).

La comparaison avec le privé

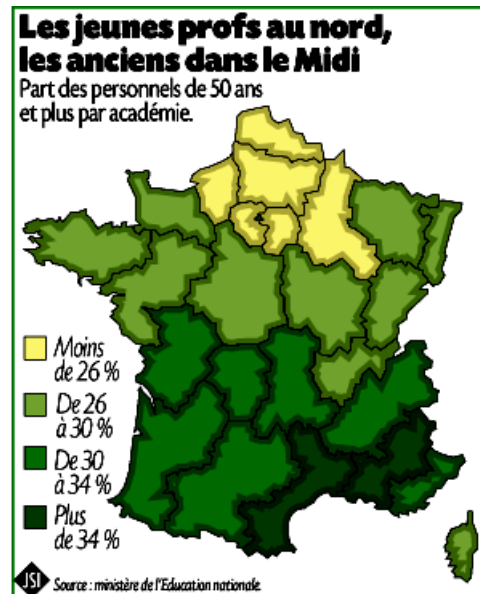
Les rois des heures sup' restent toutefois les professeurs des classes préparatoires aux grandes écoles, qui peuvent compléter leur salaire de base en cumulant heures supplémentaires et «colles», ces interrogations orales destinées à entraîner les élèves aux concours. «Nous sommes payés au prix du marché», reconnaît Ariane Peladan, professeur de mathématiques en maths sup' au lycée Pasteur de Neuilly (Hauts-de-Seine). Cette brillante agrégée de 33 ans, normalienne et thésarde, qui exerce depuis six ans en prépa, gagne déjà 20 000 F net par mois. A ses dix heures hebdomadaires s'ajoutent cinq heures supplémentaires et une heure de colle par semaine. Certes, les classes sont nombreuses (plus de 40 élèves) et les cours demandent un gros travail de préparation et de correction. Mais elle a comparé son salaire à celui d'amis qui ont opté pour le secteur privé et ne regrette pas son choix. Elle sait qu'en fin de carrière elle touchera entre 30 000 et 40 000 F net par mois. En outre, avec des élèves triés sur le volet et hypermotivés, c'est un vrai plaisir d'enseigner.

Deuxième plus très largement répandu, l'indemnité de professeur principal, comprise entre 400 et 700 F brut par mois et perçue par plus de la moitié des enseignants. Les parents l'ignorent le plus souvent, mais ce n'est pas du bénévolat: le professeur principal est rémunéré pour le temps qu'il passe à les recevoir et à animer la classe. Troisième plus, la prime de ZEP (500 F par mois), versée à ceux qui enseignent dans les écoles et les collèges réputés difficiles, dont les élèves sont issus de milieux défavorisés. 100 000 enseignants en bénéficient, et ce n'est pas du luxe. Ils ont vraiment besoin de cette reconnaissance, même symbolique, pour être motivés.

Le jackpot du manuel scolaire

Parmi les autres compléments de salaire, signalons les indemnités de correction d'examen (un peu moins de 2 000 F, en moyenne, pour ceux qui font passer le bac) et surtout les cours dispensés dans le cadre des Greta, les établissements scolaires où se déroule aussi la formation continue. Environ 25 000 profs forment ainsi chaque année un demi-million de stagiaires, ce qui fait de l'Education nationale le premier organisme de formation continue de France. Les rémunérations ne sont pas mirobolantes (entre 160 et 230 F net de l'heure, selon le niveau des élèves), mais certains enseignants assurent jusqu'à six heures par semaine - c'est le maximum autorisé - notamment dans les matières techniques, qui ne nécessitent pas un gros travail de correction. Pour Bernard Verdier, par exemple, professeur de plomberie au lycée Hector-Guimard, à Paris, cela

représente un complément substantiel: «Depuis que les horaires des profs de lycée professionnel ont été alignés sur ceux de l'enseignement général, je n'effectue plus que dix-huit heures de cours par semaine, au lieu de vingt-trois heures auparavant. Du coup, mon emploi du temps me permet de donner quatre ou cinq heures de cours par semaine à des adultes, qui me rapportent 160 F de l'heure.»



Plus anecdotique, mais extrêmement lucratif, le salaire des enseignants dans les DOM-TOM. Aux Antilles, par exemple, un professeur qui percevait 12 000 F par mois en métropole passera d'un seul coup à 20 000 F. Et, en Nouvelle-Calédonie, son salaire sera plus que doublé. De quoi susciter des vocations: pour les TOM, le ministère recense environ trois candidats pour un poste.

Voilà pour les possibilités offertes au sein de la grande maison. Mais ce n'est pas tout. Certains profitent de la liberté d'organisation que leur offre leur statut ainsi que de leurs quatre mois de vacances pour faire autre chose à côté: cours particuliers, colonies de vacances, manuels scolaires ou cahiers de vacances... Pour peu que l'ouvrage soit un succès auprès des collègues, l'auteur peut toucher le jackpot. C'est ce qui est arrivé à Martin Ivernel, directeur de la collection de manuels d'histoire-géographie publiée par Hatier. Cette collection, réalisée pour coller aux nouveaux programmes, a fait un carton, de la 6e à la 3e, prenant la moitié du marché environ, ce qui est exceptionnel. «Le manuel de 5e, par exemple, s'est vendu en un an à plus de 400 000 exemplaires, et j'ai touché plus de 800 000 F de droits d'auteur. Cela m'a permis d'acheter un appartement.» Les autres années, Martin a reçu entre 600 000 et 900 000 F! Bien sûr, tous les auteurs de manuels scolaires ne sont pas millionnaires, et leur rédaction demande un travail considérable. Pendant plusieurs années, Martin y a sacrifié soirées, week-ends et vacances. Mais le jeu en valait la chandelle.

On l'a compris, en matière de rémunérations, il y a

prof et prof. Au bas de l'échelle, à côté des instituteurs, dont la seule possibilité de gagner un peu plus est de surveiller la cantine (80 F de l'heure) ou l'étude du soir (120 F), on trouve les quelque 25 000 non-titulaires du second degré. Pendant des années, le combat syndical a été centré sur les maîtres auxiliaires, dont la situation s'est aujourd'hui nettement améliorée, bien que leurs salaires restent très bas (entre 7 000 et 10 000 F net par mois). Ils sont aujourd'hui trois fois moins nombreux qu'au milieu des années 90, car bon nombre d'entre eux ont été titularisés.

Mais, les concours de recrutement étant toujours aussi mal adaptés aux besoins des établissements, les recteurs continuent de faire appel à des contractuels, au coup par coup, pour « boucher les trous » dans telle ou telle discipline pour laquelle ils ne disposent pas de titulaires en nombre suffisant. C'est le cas en sciences et vie de la Terre (SVT), en espagnol ou dans de nombreuses matières techniques. « Ceux-là sont les vrais laissés-pour-compte de l'Education nationale! s'indigne Florence Dursapt, professeur de philo à Saint-Etienne et responsable syndicale au Snes. Leurs salaires sont dérisoires et ils ne savent jamais s'ils seront réembauchés d'une année à l'autre. » Patricia Tacconi, professeur de SVT au collège Gérard-Philippe de Paris, fait partie de ces défavorisés. Titulaire d'une maîtrise, elle enseigne depuis trois ans, pour un salaire d'environ 8 000 F net par mois, prime de ZEP comprise. « J'ai l'impression de cumuler les inconvénients du privé avec ceux du public! Après deux ans comme maîtresse auxiliaire, j'ai reçu, deux semaines après la rentrée, une lettre de l'académie m'annonçant que j'étais désormais considérée comme contractuelle. Je ne sais même pas combien je vais gagner, le contrat ne mentionnant qu'un indice. »

Autre combat syndical toujours d'actualité, celui des directeurs d'école. Voilà plus d'un an que la plupart d'entre eux se sont mis en « grève administrative », ce qui signifie, en gros, qu'ils ont cessé d'alimenter l'administration en paperasse, tout en continuant d'assurer leur travail auprès des élèves. « Cela n'a pas l'air de gêner grand monde, remarque Jean-Marcel Vuillamier, directeur d'une petite école de cinq classes à Erbalunga, en Haute-Corse, et responsable syndical Sgen-CFDT. Mais, avec tout ce qu'on nous demande, on n'y arrive plus. Monter des projets pédagogiques avec les collèges, dialoguer avec les parents, négocier les crédits avec la commune, organiser les sorties... » Dans les écoles de moins de quatre classes, le directeur doit continuer de faire classe tous les jours. Au-delà, il est partiellement déchargé d'enseignement, par paliers. Et les compensations financières, elles aussi fonction de la taille de l'école, sont dérisoires: entre 500 et 1 800 F brut par mois. Conséquence: plus de 4 000 postes étaient toujours vacants à la rentrée 2001, faute de candidats. Des négociations sont en cours au ministère, mais aucun miracle n'est attendu.

Rapports d'inspection et évaluation

L'insatisfaction des directeurs d'école, dont la lourde tâche n'est pas valorisée, est symptomatique d'un malaise plus général au sein du corps enseignant. Aujourd'hui, la plupart des profs se plaignent plus du manque de reconnaissance, sous toutes ses formes, que de leurs salaires à proprement parler. Reconnaissance des parents, de la société et surtout de leur propre administration.

Ceux qui enseignent dans des établissements difficiles ne gagnent pas plus (mis à part la minuscule prime de ZEP de 500 F) que les profs des beaux quartiers, aux élèves dociles et travailleurs. Les profs qui innovent, adaptent leur pédagogie, se creusent la tête pour intéresser leurs élèves ne sont pas récompensés pour la qualité de leur travail. A l'inverse, les «mauvais profs», les démotivés, les aigris, ceux qui ne parviennent plus à s'intéresser à leurs élèves, ne sont pas pénalisés. «Que je travaille bien, moyennement ou mal, le résultat sera le même! s'indigne Claude Chanon. Je progresserai peut-être un peu plus vite dans les échelons, mais de façon totalement dérisoire par rapport à l'énergie que je déploie auprès de mes élèves.»

Fonction publique oblige, les évolutions de salaire sont dictées pour l'essentiel par l'ancienneté. En pratique, ni le chef d'établissement ni l'inspecteur n'ont réellement de pouvoir sur les enseignants. Les rapports d'inspection, tant redoutés par les profs, n'ont qu'un effet très minime sur les progressions de carrière. En moyenne, un prof n'est inspecté que tous les cinq ans, alors que la plupart des entreprises privées pratiquent les entretiens d'évaluation au moins une fois par an. «En neuf ans, je n'ai été inspecté que deux fois, témoigne Emmanuel Sallée, professeur d'histoire-géographie au collège Sainte-Marie-Bastide, à Bordeaux. Cela m'a bien aidé pour améliorer ma pédagogie, mais c'est pratiquement sans répercussion sur ma feuille de paie.»

«Tout est fait pour laisser le moins de place possible à l'arbitraire»

Prenons l'exemple d'un agrégé ayant vingt ans d'ancienneté: le mieux noté sera payé 19 000 F, le moins bien noté 18 000. Pour un professeur des écoles ayant dix ans d'ancienneté, la différence de salaire ne sera que de 600 F entre le bien et le mal noté. Sujet tabou pour les responsables syndicaux, l'introduction d'une petite dose de rémunération au mérite serait pourtant bénéfique pour le moral des profs. «Je préférerais être plus souvent inspecté, et que mes efforts soient mieux récompensés», estime Emmanuel Sallée. Comme lui, les profs sont nombreux à juger leur système de notation totalement dépassé. Explication de Jean Desoli, inspecteur, auteur d'un pamphlet, Boulet rouge pour tableau noir (Syros): «La marge de manœuvre de l'inspecteur est extrêmement limitée. Sa note doit être comprise dans une fourchette, en fonction de l'âge de l'enseignant.» La note d'un débutant ne devra pas dépasser 10, par exemple, tandis que celle

d'un ancien devra être comprise entre 18 et 20. Si l'inspecteur donne une note inférieure, il devra se justifier devant une commission dans laquelle siègent des responsables syndicaux. Même chose pour la note attribuée chaque année par le chef d'établissement. «L'un de mes collègues, passionné d'informatique, s'occupe de tous les ordinateurs du lycée, raconte une enseignante parisienne. En tout et pour tout, il est payé une heure supplémentaire par semaine, alors qu'il y passe beaucoup plus de temps que ça. L'an dernier, le proviseur a voulu le récompenser pour ses efforts en lui mettant une super note. Il n'a pas pu. La note ne rentrait pas dans le barème établi en fonction de l'ancienneté.» «Tout est fait pour laisser le moins de place possible à l'arbitraire», rétorquent les syndicats. Au prix d'un découragement ravageur pour ceux qui ont l'impression de se dévouer pour leurs élèves...

C'est donc l'ancienneté, et elle seule, qui différencie les feuilles de paie. L'ancienneté qui détermine aussi les possibilités de mutation: plus on a de cheveux blancs, plus on a de chances d'être muté au soleil pour y attendre tranquillement la retraite. Conséquence: environ 35% des profs de l'académie d'Aix-Marseille ont plus de 50 ans, contre moins de 25% dans celles de Lille ou d'Amiens (voir la carte ci-dessus). A l'inverse, les moins de 30 ans sont concentrés dans le quart nord de la France, là où les académies ont le plus grand mal à trouver des volontaires expérimentés. Or la qualité de l'enseignement repose avant tout sur celle des profs. Et, comme le bon vin, les profs se bonifient avec l'âge. «Pour qu'un élève progresse, il est certes souhaitable qu'il dispose d'une salle de classe agréable, de beaux livres et d'un accès à Internet. Mais c'est avant tout la formation professionnelle et l'expérience du maître qui comptent», remarque Jean Bourdon, directeur de l'Institut de recherche en économie de l'éducation à l'Université de Bourgogne.

Pour attirer les 165 000 nouveaux profs qu'il s'est engagé à recruter dans les cinq années à venir afin de compenser des départs massifs à la retraite, le ministère de l'Education nationale a choisi de jouer sur la fibre sentimentale dans sa campagne de publicité «Professeur: et si l'avenir, c'était vous?». Mais les étudiants ciblés, frais émoulus du système éducatif, en connaissent bien les faiblesses, et certaines académies, comme celle de Créteil, dans la région parisienne, voient le nombre de candidats chuter dangereusement. Plus que le niveau des salaires, ce sont les conditions de travail et la non-gestion des ressources humaines qui les font hésiter. Pour les décider, il faudra plus que de bons sentiments.

